

Autonomie des jeunes : quel projet ?

Rosa Moussaoui

Confrontés à l'explosion de la précarité et de la pauvreté chez les jeunes de 18 à 25 ans, qu'ils soient en formation ou non, les politiques sont obligés de s'approprier ces problématiques et d'avancer des propositions.

Certains, comme les Verts, AC!, etc., préconisent tout simplement, en utilisant l'argument du " mieux que rien ", l'extension du Revenu Minimum d'Insertion aux jeunes de 18 à 25 ans. Une telle solution traduirait le pire des renoncements. Elle reviendrait en fait à institutionnaliser, organiser et financer le sas de précarité par lequel passent les jeunes à la sortie des études, donc à le pérenniser. Ce serait se résigner à faire entrer les jeunes dans la vie adulte par la plus petite porte qui soit.

Les Libéraux quant à eux, Chirac en tête, proposent en premier lieu la suppression totale des charges patronales en échange de l'embauche d'un jeune. Cette proposition déresponsabiliserait les entreprises, tirerait tous les salaires vers le bas, et accentuerait de manière grave la mise en concurrence des générations sur le marché du travail.

L'autre volet des propositions libérales est la mise en place d'un système de prêts à " taux préférentiels " ou à " taux zéro " pour les jeunes, en vue de financer leur formation ou la recherche d'un emploi.

Un tel dispositif existe déjà à la marge, avec les " prêts d'honneur " consentis par l'Etat à certains étudiants, mais aussi avec la jungle d'offres commerciales des banques qui s'engouffrent dans les lacunes du système d'aides sociales au jeunes et aux étudiants. Il s'agit pour les Libéraux d'étendre, d'unifier ces systèmes de prêts déjà existants pour les mettre au centre d'une politique d' " insertion " des jeunes, accentuant le désengagement de l'Etat dans ce domaine. Ces réponses sont un véritable piège pour les jeunes. Quoi de pire que de s'en-

detter pour commencer sa vie ? Nombre de jeunes qui ont déjà souscrit à de tels prêts se heurtent aux pires difficultés quand vient l'heure du remboursement.

A gauche, les réponses qui dominent tournent autour de l'idée d'un " contrat d'autonomie ", avec une allocation mensuelle à la clé.

De nombreuses divergences existent.

La notion de contrat, par exemple, fait débat. Celle-ci est empreinte, de l'idéologie méritocratique qui est au fondement de l'actuel système des bourses d'études. Il s'agit, dans la tête de certains, de conditionner l'allocation d'un revenu à la réussite scolaire ou universitaire, à la réalisation d'objectifs en termes de formation ou de recherche d'emploi. Cette logique est dangereuse et peut s'apparenter à la démarche que l'on retrouve pour les chômeurs avec le PARE. Cette notion de contrat peut ouvrir la porte à l'idée que le jeune est incapable de définir, de mettre en œuvre, de manière autonome, un projet de vie, de formation. Elle sous-entend des contrôles, donc des sanctions. Par ailleurs, la notion de " contrat " peut renvoyer à une logique commerciale et marchande, aux antipodes des droits auxquels les jeunes peuvent prétendre en tant que citoyens.

La seconde divergence porte sur le caractère, le rôle de l'allocation et sur la population qui pourrait en être bénéficiaire.

Une telle allocation ne peut être pensée en dehors d'un dispositif de nouveaux droits pour les jeunes, au risque de n'être qu'un outil pour organiser la solvabilité des jeunes et de laisser au seul marché le terrain de la réponse à leurs besoins.

L'expérience a d'ailleurs déjà été faite avec la création de l'ALS, l'allocation logement dont peuvent bénéficier tous les étudiants. Sa mise en place s'était traduite, de manière mécanique, par une augmentation des loyers des logements type étudiants quasiment égale

au montant de l'allocation.

Il est donc urgent de concrétiser, avec et pour les jeunes, leurs droits à la culture, aux loisirs, au logement à coût réduit, aux transports gratuits, à des études vraiment gratuites, etc.

L'une des clés de ce dispositif de nouveaux droits doit être le revenu : non pas un revenu universel, égal pour tous, mais un revenu qui tienne compte de la diversité des jeunes, du parcours de chacun, de son niveau d'études, de ses besoins, des aides apportés par la famille, etc.

Il s'agit donc de réaliser l'égalité des chances par des réponses différenciées en fonction de chaque jeune.

La proposition d'un dispositif de nouveaux droits pour les jeunes doit s'inscrire dans celle d'un système de sécurité d'emploi et/ou de formation avec, comme objectif, de créer des conditions nouvelles pour l'accès des jeunes à l'emploi stable. Les propositions d'allocation d'autonomie, de nouveaux droits pour les jeunes ne prennent leur sens que dans la perspective d'une politique novatrice, audacieuse en terme d'emploi.

Enfin, la dernière divergence porte sur la question des moyens. Les propositions de Lionel Jospin s'inscrivent dans une perspective de moyens constants : il s'agit en fait de refondre les moyens qui sont aujourd'hui consacrés aux jeunes dans le projet de contrat d'autonomie, sans chercher à en mobiliser de nouveaux. Les communistes sont aujourd'hui les seuls dans le champ politique à formuler des propositions alternatives pour mobiliser des moyens en faveur de l'emploi et de la formation : mobilisation du crédit vers les investissements utiles à l'emploi et la formation, mise à contribution des entreprises à un tout autre niveau pour participer à l'effort de formation, doublement de l'impôt sur les grandes fortunes, taxation des revenus financiers au même taux que les salaires, etc.■